



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA



Cathay Wagantall

Member of Parliament
Yorkton-Melville

House of Commons

Room 750, Confederation Building
House of Commons
Ottawa, ON K1A 0A6
Phone: 613.992.4394
Fax: 613.992.8676
Cathay.Wagantall@parl.gc.ca

Constituency

43 Betts Avenue
Yorkton, SK S3N 1M1
Phone: 306-782-3309
Toll-Free: 1-800-667-6606
Fax: 306-786-7207
Cathay.Wagantall.C1@parl.gc.ca



www.cathaywagantall.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

21 juillet 2016

Pour diffusion immédiate

Un sondage confirme que la majorité des Canadiens est en faveur d'une mesure législative qui fera une infraction distincte du fait qu'un criminel violent blesse ou cause la mort d'un enfant à naître sciemment : Wagantall

Ottawa (Ontario) – Aujourd'hui, la députée Cathay Wagantall (Yorkton-Melville) a présenté les résultats d'un sondage national qui indique que la majorité des Canadiens est en faveur d'une mesure législative qui fera une infraction distincte du fait qu'un criminel violent blesse ou cause la mort d'un enfant à naître sciemment quand il commet un crime contre une femme enceinte.

Selon le sondage Nanos, une majorité de Canadiens sont en faveur de la Loi de Cassie et Molly, près de 70 % des répondants disant soutenir une loi qui ferait une infraction distincte du fait de blesser ou de causer la mort d'un enfant à naître quand on s'en prend à une femme enceinte. Le soutien chez les femmes est même plus élevé, à près de 75 %.

« Il est encourageant de voir que la Loi de Cassie et Molly bénéficie d'un soutien clair, a dit la députée Wagantall. En définitive, une stratégie exhaustive pour mettre un terme à la violence envers les femmes doit comprendre de nombreuses initiatives ciblées et des réformes juridiques, notamment de nouvelles peines pour ceux qui ciblent les femmes enceintes. »

En février, la députée Wagantall a présenté la Loi de Cassie et Molly. Ce projet de loi a été déposé en réponse au meurtre de Cassie Kaake en 2014, qui allait donner naissance à sa fille Molly dans quelques semaines. Ce projet de loi créera une nouvelle infraction qui s'appliquerait quand des crimes commis contre des femmes enceintes entraînent la blessure ou le décès de l'enfant à naître. De plus, il codifie dans la loi la grossesse comme étant un facteur aggravant aux fins de l'imposition de la peine.

« Selon Statistique Canada, 63 000 femmes enceintes ont été victimes de violence conjugale entre 2004 et 2009. La Loi de Cassie et Molly enverra un message clair aux criminels qui ont recours à la violence pour perturber ou stopper une grossesse », a dit la députée Wagantall.

La Loi de Cassie et Molly est soutenue par l'Association des femmes autochtones du Canada et le Centre canadien de ressources pour les victimes de crimes.

Le sondage de Nanos Research a été commandé par Cathay Wagantall.

-30-

Pour obtenir plus d'information :

Graeme McLaughlin
Adjoint de communication
613.992.4395 (bureau)
613.325.0801 (cell)
Cathay.Wagantall.a1@parl.gc.ca